



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES MATÉRIELS ADMINISTRATIFS, DES TRANSPORTS ET TRANSITS ADMINISTRATIFS (SMATTA)

VISA AU DÉPART OU VISA À LA FIN DÉPLACEMENT DE LISTE DE BAGAGE

→ Qu'est-ce qu'un visa au départ ?

Un visa au départ est un document mentionnant l'état de colissage des fonctionnaires et agents de l'État en déplacement définitif.

→ Qui sont concernés ?

Les fonctionnaires, les magistrats de l'État, les agents employés par l'État, et les organismes publics sont concernés par ce document.

→ Quelles en sont les conditions ?

Le visa au départ est attribué en cas de déplacement définitif.

→ Quelles est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité en trente (30) jours.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir un visa au départ sont les suivantes :

- ✓ OR original de l'agent, ayant déjà obtenu un visa de départ ou d'arrivée
- ✓ Une photocopie de l'OR
- ✓ Photocopie de la Décision d'affectation ou de mise à la retraite
- ✓ Trois (03) exemplaires de la liste de bagages, mentionnant le nom, prénom(s), IM, affectation/admission à la retraite, n° décision, « accompagné ou non », datée et signée par l'intéressé.

Chef du Service des Matériels Administratifs, des Transports et Transits Administratifs (SMATTA)



Immeuble du Ministère de l'Économie et des Finances
Antananarivona - Porte 276



smatta.dpe@dgfag.mg



032 11 066 46